Pendant qu'on lutte contre la réforme des retraites, la casse du service public d'éducation continue !

N'attendons pas le 6 juin !

De quoi la "mixité sociale" est-elle le nom ?

De la fin de l'Education prioritaire, la mise en concurrence des établissements, le financement clientéliste, la généralisation du projet "école du futur", des cadeaux à l'enseignement privé déjà financé à 73% par l'argent public.

CE QU'ON VEUT :

La socialisation des établissements privés.
Des moyens là où sont les besoins : REP/REP+.
L'arrêt de toutes formes de libéralisation de l'éducation.

Réformes des lycées et du BAC

Epeuves anticipées du bac en mars, sélection sur Parcoursup, élèves épuisé.es, enseignant.es stressé.es, lycées sous tensions

CE QU'ON VEUT :

Maintien du diplôme national avec épreuves en fin d'année, du temps et des moyens pour enseigner, de la sérénité et de la confiance pour étudier. Abrogation de la réforme.

Fin du recrutement par concours

Le conseil supérieur des programmes propose le recrutement local par les chef.fes : concurrence et soumission généralisées !

CE QU'ON VEUT :

Un vrai statut de fonctionnaire pour tou.tes les travaileur.euses de l'éducation.

Pacte = "travailler plus pour gagner plus !"

On bosse déjà 43h par semaine. Nous payer pour des missions supplémentaires, c'est d'abord augmenter notre temps de travail.

CE QU'ON VEUT :

Des moyens, des conditions de travail et du temps pour bien faire notre métier !
Stop aux primes. Augmentation des salaires pour tou.tes !

Abrogation du SNU :

parce que Sud Education est anti-militariste !

Tou.tes en grève le 25 Mai

Action prévue, RDV à venir...

Les engrenages du tri social sont en place et bien huilés !

Il ne tient qu'à nous de les saboter...

Destruction du lycée professionnel

Soumission aux besoins des patronats locaux, exploitation des élèves en stage, suppression de postes et d'heures d'enseignement général.

CE QU'ON VEUT :

Un lycée polytechnique et la fin de l'orientation précoce (scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans).

Loi Rilhac : décrets lacunaires et dangereux

« L'autorité fonctionnelle » et la « délégation de l'autorité hiérarchique » non-définies dans les décrets : porte ouverte aux interprétations et abus des IEN !
Les directeur.rices « organisent le travail des personnels communaux et ont autorité sur l'ensemble des personnes intervenant dans l'école pendant le temps scolaire ».
Une évaluation et un avancement spécifique : un statut à part.

CE QU'ON VEUT :

Des directions d'école collégiales et un partage du temps de décharge pour le travail administratif.